



Hauteur d'un mur entre 2 voisins

Par **davidmichael**, le **29/04/2019** à **14:37**

bonjours,

Dans ma commune la hauteur d'un mur entre voisin est maximum de 1m80. J'ai mon voisin qui veut faire son mur de cette taille mais il a rajouter sur son terrain au moins 40 bon centimètres de terre donc les 1m80 commence en fonction de sa hauteur de sol ou de la mienne sachant que mon terrain est le sien était à la même hauteur au départ (je n'ai pas envi d'un mur de 2m20 à coté de chez moi).

Certaines personnes que c'est sa hauteur de terrain a lui mais je donne un exemple si une personne veut monter son terrain de 1 mètre et qu'il veut faire un mur de 1m80 le voisin aura un mur de son coté de 2m80 je trouve cela aberrant. De plus ce futur mur donne sur une aire de jeux pour enfants mon épouse étant assistante maternelle a t il le droit de faire aussi grand sachant que l'on était installé avant lui et pour finir si on met de la terre contre ce mur le poids de la terre ne risque t il pas de faire pencher le mur merci pour votre réponse

Par **Ponpon2b**, le **30/05/2019** à **14:06**

Bonjour,

Les 1m80 commence au niveau de la terre naturelle donc avant remblaiement.

En ce qui concerne le poids de la terre il faut faire une construction adaptée ce qui double environ le coût.

Je viens de faire chez moi un mur de 2m20 pour me "cacher" de mes voisins qui sont eux aussi légèrement surélevé par rapport à mon terrain, et je préfère un mur bien crépis avec une vigne grimpantes que le regard indiscret de mon voisin sur mes enfants dans la piscine...

À vous de voir

Bonne journée en espérant vous avoir aidé

